

SÉANCE DU 27 JANVIER 2020

Ordre du jour :

- Délégation de service public eau et assainissement :
 - constitution de la commission SAPIN
 - rapport sur le choix du mode de gestion des services eau et assainissement
- Approbation du schéma de distribution d'eau potable,
- Elections :
 - Tarifs étiquettes et salle
 - Tableau des permanences
- Résiliation des contrats de location : 58 et 64 rue de Chaon,
- Communauté de communes :
- Informations diverses sur les travaux des commissions communales et des comités consultatifs,
- Questions diverses.

Le vingt-sept janvier deux mil vingt, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques LAURE, Maire.

Étaient Présents : Monsieur LAURE - Mesdames COURRIOUX - TURUNEN - Messieurs SIMON - PINON - AMIOT - LAIGNEAU - BOUTON - BEAUCHET - COURRIOUX - Madame BOLINET - Monsieur GAULLIER.

Absents excusés : Monsieur CHAUVIN - Madame DOISNE.

Secrétaire : Madame COURRIOUX.

Le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Madame DOISNE a donné pouvoir à Madame COURRIOUX.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION SAPIN

Afin de mener la procédure de principe de recours à une concession par délégation pour la gestion des services d'eau potable et d'assainissement collectif, il est nécessaire de constituer une commission de suivi.

Cette commission sera nommée « commission SAPIN » et sera composée de 5 personnes.

La liste des personnes élues pour participer à cette commission sont :

- Madame COURRIOUX,
- Madame TURUNEN,
- Monsieur SIMON,
- Monsieur AMIOT,
- Monsieur LAIGNEAU.

RAPPORT SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le rapport sur le choix du mode de gestion des services d'eau potable et d'assainissement collectif.

La concession par délégation des services publics dans le cadre d'un contrat d'affermage se justifie par rapport à la gestion actuelle en régie par les services de la commune par :

.../...

- L'absence de personnel dédié aux métiers techniques comme l'entretien et le suivi des réseaux, les dépannages, le suivi des chantiers, les relèves de compteurs, ... suite aux départs en retraite des 2 agents d'exploitation actuellement en place. La difficulté en régie d'assurer un service 7 jours sur 7, 24 h sur 24 pour garantir la continuité du service public aux usagers,
- La prise en charge de l'ensemble des compétences Eau Potable et Assainissement Collectif évoqués précédemment par une entreprise spécialisée (suppression des prestations de service actuelles),
- La mise en place d'un contrat de concession pour ces deux services ne génère pas d'impact financier significatif sur les factures des usagers (cf : conclusions du rapport d'étude).

Le Conseil Municipal,

- Vu les dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport sur le choix du mode de gestion annexé et présenté en séance contenant les caractéristiques principales des prestations que doit assurer le délégataire conformément à l'article L. 1411-4 du CGCT,
- Considérant que la procédure de passation du contrat de concession par délégation des services public devra être conduite conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du CGCT,
- Après avoir pris connaissance du rapport qui montre que le recours à une concession par délégation des services publics pour l'exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif apparaît comme étant le mode de gestion le mieux adapté pour la Commune de Pierrefitte sur Sauldre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. D'adopter le principe du recours à une procédure de concession par délégation des services publics pour l'exploitation de ses services publics d'eau potable et d'assainissement collectif,
2. D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la publicité, au recueil des candidatures et des offres, et à la négociation de celles-ci conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités.

APPROBATION DU SCHEMA DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le schéma de distribution d'eau potable issu de l'étude patrimoniale du service d'eau potable. Il permet de délimiter les parcelles desservies par le réseau de distribution à savoir une zone limite de 100 m depuis le réseau d'eau potable existant.

Le Conseil Municipal approuve le schéma de distribution d'eau potable présenté.

Les plans seront annexés à la présente délibération.

ÉLECTIONS : TARIF DES ÉTIQUETTES ET LOCATION SALLE

Le Conseil Municipal décide que l'impression des étiquettes des électeurs pour les élections municipales sera gratuite ainsi que la location de salle communale.

ÉLECTIONS : TABLEAU DES PERMANENCES

Le bureau des élections municipales est ainsi constitué :

Président : J. LAURE

Suppléant : B. COURRIOUX

Secrétaire : P. TURUNEN.

Assesseurs : M. CHAUVIN, D. SIMON, S. PINON, D. BOUTON, F. LAIGNEAU, S. GAULLIER, M. COURRIOUX, M. AMIOT, H. BEAUCHET, MC. BOLINET, N. DOISNE.

RÉSILIATION DES CONTRATS DE LOCATION 58 ET 64 RUE DE CHAON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les logements communaux situés 58 et 64 rue de Chaon ont été libérés. Les baux sont résiliés et les cautions seront restituées.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Madame SCIOU a quitté ses fonctions de directrice.
- Un film sur le projet de la piscine a été présenté lors de la cérémonie des vœux.

INFORMATIONS DIVERSES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES COMITÉS CONSULTATIFS

Commission voirie-chemins :

- La commission s'est rendue sur place concernant le fossé « le Dérobois ». Celui-ci étant sur le domaine privé et le chemin étant en partie sur la commune de Brinon, les travaux sont à la charge du propriétaire ou éventuellement à la charge du Syndicat du Beuvron mais en aucun cas de la commune de Pierrefitte-sur-Sauldre.

- Rétention d'eau chez Madame LAVINA : une grille sera posée pour résoudre ce problème. Avis sera demandé au maître d'œuvre.

- Eau sur le trottoir devant chez Monsieur BEAUCHET : un drain vers les pluviales sera créé.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur LELOUP propose d'acheter la dizaine de chênes sur pied à 7,50 € le stère. Le Conseil Municipal accepte sa proposition.

- Monsieur le Maire fait part du courrier de Madame CHAPART signalant l'absence d'aquadrain devant sa maison rue des Passées provoquant, lors de fortes pluies, des ruissellements dans sa parcelle. Il est décidé qu'un aquadrain sera posé pour résoudre ce problème.

- Monsieur le Maire fait part de la réponse de Monsieur NIVAULT suite à la décision du Conseil Municipal lors de sa dernière séance concernant l'absence d'éclairage public la nuit. Le Conseil Municipal maintient sa décision. Un éclairage individuel à détection de présence pourrait être installé dans sa propriété.

- Il reste des panneaux « Station verte » à enlever.

- Madame TURUNEN fait part au Conseil Municipal des dernières informations concernant le pylône ORANGE.

- Cession de terrain chemin du Reuilly : détermination de la surface, bornage avec un géomètre, enquête publique... voir également d'insérer dans l'acte de vente l'entretien du fossé.